

20 janvier 2021, 16h38

21.111

Interpellation Julien Spacio

Covid-19 : quelle place pour les jeunes en formation ?

Contenu:

Il est demandé au Conseil d'État de nous faire part de la situation des jeunes en formation quant à la possibilité de trouver des places de stage ou d'apprentissage en ces temps difficiles pour les entreprises et les institutions et, si besoin, de prendre toute mesure pour faciliter la création de ces postes.

Développement:

Voilà plus d'une année que la crise sanitaire a débuté. Les mesures prises pour tenter de la maîtriser ont impacté le travail d'une grande partie de la population. Fermetures de commerces, de restaurants, de lieux culturels ou encore télétravail généralisé, etc. n'incitent certainement pas les entreprises ou les institutions à engager et encore moins à former. Du coup, la plupart des jeunes en recherche d'emploi, mais aussi de stage ou d'apprentissage, ont de la peine à en trouver. Est-il possible de quantifier ce phénomène ? Quelles mesures peuvent aider le maintien des places de stage et d'apprentissage dans les entreprises et institutions qui ne voient pas l'avenir avec sérénité ?

Il est important de donner un futur à toute une tranche d'âge en fin d'études qui est fortement impactée par la crise sanitaire, transformée en crise socio-économique. Il ne faut pas les laisser seuls aujourd'hui face à leur formation, car les conséquences sociales à long terme peuvent être difficiles.

Signataire : J. Spacio.

Réponse écrite du Conseil d'État, transmise aux membres du Grand Conseil le 17 février 2021

Le Conseil d'État vous remercie de votre question Monsieur le député Spacio.

Vos préoccupations sont entièrement partagées par le Conseil d'État et pour vous rassurer, ce dernier n'a pas attendu votre interpellation pour agir durant la crise sanitaire, dans le domaine de la formation en mode dual. Premièrement, permettez-nous de rappeler ici, l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020 du contrat-formation. Grâce à tous les employeurs-euses neuchâtelois-es qui cotisent au fonds pour la formation en mode dual, nous avons, là, un outil d'impulsion qui permettra à l'avenir d'accroître le nombre de places d'apprentissage et d'améliorer notre taux de dualisation qui reste encore trop faible comparativement aux cantons alémaniques. Le contrat-formation fonctionne, les chiffres en début d'année 2020 le prouvent, car le nombre de nouveaux contrats d'apprentissage de cette rentrée scolaire était plus élevé que l'année précédente, malgré le fait qu'en mars dernier, intervenait le premier semi-confinement où, nombre d'entreprises ont dû arrêter de proposer des stages et des entretiens pour l'engagement de nouveaux-elles apprenti-e-s.

Afin d'éviter une érosion des signatures de nouveaux contrats d'apprentissage, le Conseil d'État a décidé, en date du 29 avril 2020, d'une aide financière de 2'000 francs pour soutenir toute entreprise ou institution formatrice qui engagerait un-e apprenti-e de première année, pour la rentrée scolaire 2020-2021. Cette aide représente un montant total, à charge de l'État, de 2,5 millions de francs. Les entreprises ont répondu présentes et le Conseil d'État leur en est reconnaissant. Le service des formations postobligatoires et de l'orientation a également dû se réinventer afin de soutenir les jeunes dans leur choix d'orientation professionnelle. Pour cela, ce service a maintenu les Forums des métiers, mais de manière virtuelle, favorisant ainsi le lien entre le jeune, les entreprises formatrices et les associations professionnelles. Les Focus Métier spécifiques, ainsi que toute une palette d'information en ligne (vidéos, infographies, etc.) ont vu le jour. Les entretiens d'orientation ont toujours pu se dérouler et l'accent a été mis auprès des jeunes qui étaient identifié-e-s à risque de ne pas trouver de solutions d'apprentissage, au terme de leur scolarité obligatoire. Un Last minute de l'apprentissage en juin dernier a également permis de mettre en relation des jeunes en quête de places d'apprentissage, avec des entreprises qui en offraient encore. Une aide était encore proposée aux jeunes pour se perfectionner lors des entretiens à l'embauche, via un atelier virtuel. Notons également que les conseiller-ère-s en

formation professionnelle de l'office des apprentissages sont resté-e-s à disposition des entreprises formatrices et des partenaires, pour toutes questions de leur part. De plus, une task force cantonale nommée « Accompagnement individuel », regroupant des collaborateur-trice-s de l'OCOSP et de l'Office de l'insertion des jeunes de moins de 35 ans en formation professionnelle (OFIJ), a été mise sur pied en septembre 2020, dans le but d'accompagner les jeunes resté-e-s sans solution en raison de la pandémie à décrocher une place d'apprentissage pour la rentrée 2021.

En plus de ce qui a été fait en lien direct avec la situation sanitaire, sachez que dans le cadre du contrat-formation et selon la stratégie de son conseil de gestion, huit contrats de démarchage ont déjà été signés avec des associations économiques et/ou des OrTra, pour convaincre les entreprises ou institutions de créer de nouvelles places d'apprentissage, cela plus particulièrement pour une cinquantaine de métiers. Dans le domaine de la technique, une nouvelle offre de formation, sous le nom de partenariat flexible a même été créée pour six métiers, permettant aux entreprises qui le désirent de confier la partie pratique de la formation de leurs apprenti-e-s de 1^e et ou de 2^e année au pôle technologies et industrie du CIFOM-CPLN. Son coût annuel est de 12'000 francs.

Le Conseil d'État a plus récemment décidé de prendre en charge les salaires de novembre et de décembre 2020 des apprenti-e-s en cours de formation dans les entreprises qui ont dû fermer, suite à la crise de la Covid-19. Cette aide concerne plus particulièrement les établissements publics dans le domaine de la restauration, les lieux de divertissement et de loisirs, notamment les fitness et les lieux culturels.

Toutes ces actions ont heureusement permis d'éviter une baisse du nombre des nouveaux contrats d'apprentissage pour la rentrée scolaire 2020-2021. Au 15 octobre 2020, comparativement à la même date en 2019, le total de contrats d'apprentissage actifs était de 4'155, contre 4'102 en 2019, soit une hausse de 53. Le Conseil d'État reste préoccupé des conséquences de la Covid-19 sur les entités privées, parapubliques ou publiques, qui jouent un rôle essentiel pour la création de nouvelles places d'apprentissage. Nous comptons également sur elles pour continuer d'offrir des stages permettant aux jeunes de découvrir leur futur métier. C'est un point central du dispositif !

Merci de votre attention.